

AVEZ-VOUS PENSÉ AU DON RÉGULIER ?



Avec le **don régulier par prélèvement automatique**, vous optez pour une solution simple et efficace !

Vous choisissez :

- ✓ La **périodicité de votre don** (mensuel, trimestriel ou annuel)
- ✓ **Son montant** afin de l'adapter au plus près de vos moyens
- ✓ **De l'arrêter ou de le moduler** sur simple demande à la Direction du Mécénat et des Partenariats (téléphone, email ou courrier postal)

En plus de vous libérer l'esprit, le don régulier nous permet :

- De **planifier nos ressources** et de **disposer d'un budget pérenne**
- De **réduire nos dépenses** en matière de collecte de fonds
- D'**accompagner durablement l'ICP** dans son développement

Votre don est prélevé sur le compte de votre choix et vous ne serez plus sollicité dans le cadre de nos appels aux dons. Un reçu fiscal unique cumulant l'ensemble de vos dons de l'année vous sera ensuite adressé en janvier de l'année qui suit.

Pour souscrire au don régulier, remplissez le **bon de soutien régulier** que vous trouverez au verso et retournez-le nous accompagné d'un RIB à l'adresse : ICP - Direction du Mécénat et des Partenariats, 21 rue d'Assas 75006 PARIS



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

